ART. PREMIER N° 4914

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º 4914

présenté par Mme Le Feur, M. Valence, M. Brosse, Mme Tiegna, M. Haury et M. Zulesi à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.